



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

revendications

Question écrite n° 57691

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les conséquences que peut provoquer l'appellation de « grippe porcine » affectée à l'apparition du virus H1N1 et notamment sur certaines affiches d'information au public. Il peut y avoir une certaine confusion entraînée dans les esprits avec la filière porcine qui n'est nullement concernée par cette épidémie qui demeure du domaine humain. Il lui demande quelles dispositions peuvent être prises pour modifier cette situation.

Texte de la réponse

La grippe A (H1N1), déclarée pandémie mondiale par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), est une maladie se caractérisant par une voie de contamination humaine, les risques de propagation ne venant donc pas des élevages de porcs. L'OMS a d'ailleurs rappelé dans un communiqué que les produits alimentaires à base de porc ne constituent pas de source d'infection. Il convient, par conséquent, de ne pas employer les termes de « grippe porcine », mais d'utiliser les termes « grippe A ». Particulièrement consciente des effets que cette appellation pourrait engendrer, la ministre de la santé et des sports a demandé à ce que le texte des affiches disposées dans les gares et les aéroports soit modifié. De nouvelles affiches actualisées ont donc été mises à leur disposition depuis plusieurs semaines ; il leur appartient désormais de mettre à jour leurs panneaux d'information.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57691

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 1er septembre 2009, page 8354

Réponse publiée le : 6 octobre 2009, page 9514